Adhésion de la CEEA à la KEDO, Korean Peninsula Energy Development Organisation

1997/2222(COS) - 23/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Léo TINDEMANS (PPE, B) sur les modalités de l'adhésion de la CEEA à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (la KEDO), le Parlement européen s'est félicité des mesures adoptées tardivement par la Commission, mesures qui prévoient que cette dernière devra, au début de chaque année, fournir au Parlement européen une liste des accords EURATOM relevant de l'article 101, deuxième alinéa, en cours de négociation ou appelés à faire l'objet de négociations au cours de l'année suivante. Cette liste lui permettra de se prononcer sur ces accords avant leur signature. Le Parlement européen s'estimant ainsi satisfait a accepté le virement de crédits pour la KEDO. Pour mémoire, on rappellera que l'accord prévoyait une contribution financière communautaire à la KEDO s'élevant à 15 millions d'Euros par an pendant 5 ans. Ces crédits sont destinés à stopper et à démanteler le programme nucléaire de la Corée du Nord. Les deux premières tranches de la contribution de l'Union pour 1996 et 1997 ont déjà été payées. Dans la foulée, le Parlement rappelle que l'Union devrait réduire le risque de prolifération d'armes nucléaires et ce, en améliorant la sûreté nucléaire et en encourgeaant le développement de meilleures relations entre la Corée du Nord et ses voisins. L'adhésion à la KEDO devrait lui permettre de jouer un rôle dans ce cadre. Enfin, le Parlement se dit vivement préoccupé par les affirmations selon lesquelles ce pays poursuivrait malgré tout son programme nucléaire dans des installations souterraines.